

# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 378 21 février 2006

# SOMMAIRE

Albina Holding, S.à r.l., Luxembourg 18116	Foreign Invest S.A., Luxembourg	18103
Albina Real Estate, S.à r.l., Luxembourg 18109	Foreign Invest S.A., Luxembourg	18103
Altamira Holdings S.A., Luxembourg 18130	Fougère Holding S.A., Luxembourg	18127
Angel Lux I, S.à r.l., Luxembourg 18098	Galerie La Cité, S.à r.l., Luxembourg	18126
Arcoop, S.à r.l., Luxembourg	Gulf Invest Holding S.A., Strassen	18135
Art Collection, S.à r.l., Leudelange 18104	Hoffman Management & Boards S.A., Luxembourg	18134
Art Collection, S.à r.l., Leudelange 18104	Investindustrial Holdings S.A., Luxembourg	18109
Atrafin Holding S.A., Luxembourg 18129	Isaline, S.à r.l., Luxembourg	18130
AV Chartering S.A., Luxembourg 18132	Isidore Holding S.A., Luxembourg	18126
Bâloise Kannerhëllef, A.s.b.l., Luxembourg 18127	Jasco S.A., Strassen	18137
Begona S.A., Luxembourg 18131	Landsmith Holding S.A.H., Luxembourg	18136
Begona S.A.H., Luxembourg 18131	Liberty Lease Drive (LLD), S.à r.l., Luxembourg.	18109
Bel-Fa S.A., Luxembourg 18141	M & G Packaging, S.à r.l., Luxembourg	18109
Camomille Holding S.A., Luxembourg 18129	Nedamo Consolidated S.A., Luxembourg	18124
Cascades Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 18138	OHL Finance, S.à r.l., Luxembourg	18141
CCI Participations S.A., Luxembourg 18133	Orco Property Group S.A., Luxembourg	18106
Le) Cd.Com, S.à r.l., Luxembourg 18107	Orco Property Group S.A., Luxembourg	18106
Le) Cd.Com, S.à r.l., Luxembourg 18108	Partelcom S.A., Luxembourg	18137
Citop Investissements S.A., Luxembourg 18133	Pemik S.A., Luxembourg	18143
CONFINCO, Confectionery Investment Company	Prianon S.A., Luxembourg	18141
<b>S.A.</b> Holding, Strassen	Prime Luxembourg Investment Management S.A.,	
Compagnie Financière de la Madelaine S.A.H., Lu-	Luxembourg	18123
xembourg 18129	Recticel Ré S.A., Luxembourg	18141
Corbelli & Partners S.A., Luxembourg 18127	Recticel Ré S.A., Luxembourg	18142
Damigiana Holding S.A., Luxembourg 18138	Saios Technologies Holding S.A., Luxembourg	18134
Dendra Investments S.A., Luxembourg 18128	Seve S.A., Luxembourg	18130
Diversinvest S.C.A. Holding, Luxembourg 18140	THL GCO Investments II, S.à r.l., Luxembourg	18110
Oufenergy S.A., Luxembourg 18107	THL GCO Investments III, S.à r.l., Luxembourg.	18117
ECP Blumen & Cie S.C.A., Luxembourg 18124	Thiel Logistik AG, Grevenmacher	18137
Etamine Holding, S.à r.l., Luxembourg 18128	Thiel Logistik AG, Grevenmacher	18137
European Steelholding Corporation S.A., Luxem-	Tonini Entreprises S.A., Pétange	18135
bourg 18105	Transmedia Holding S.A., Bridel	18138
European Steelholding Corporation S.A., Luxem-	Trustlux S.A., Luxembourg	18131
bourg 18105	TST George V Holdings I, S.à r.l., Senningerberg.	18136
Eurosil Holding S.A., Luxembourg 18133		18128
Felsberg Holding S.A.H., Luxembourg 18134	Zimfi S.A.H., Strassen	18135
	•	



# ANGEL LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 111.785.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and five, on the eighth day of the month of November. Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LTD, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered with the Companies House in London under number 4693597, represented by Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ANGEL LUX I, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company («société à responsabilité limitée») with the name ANGEL LUX I, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

- **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred shares (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.
- **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent of the Company's capital.
- **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a partic-



ipation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers

- **Art. 8. Liability of the managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 31st March at 9 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- **Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on last day of December of the same year.
- Art. 12. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- Art. 15. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.



#### Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following all five hundred (500) shares for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

# Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

# Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at:
- 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.
- 2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Richard Wilson	Partner	Hall Place,	14 December 1965	Cottingham (United
		School Lane, Seer		Kingdom)
		Green, Bucks, HP9 2YE		
Noëlla Antoine	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	11 Januar 1969	Saint-Pierre (Belgium)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, représentée par Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée ANGEL LUX I, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

- **Art. 1**er. **Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ANGEL LUX I, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.



Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

- Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.
- Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.
  - Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants

- **Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.
- Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions



concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mars de chaque année à 9 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

- Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.
- Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré les cinq cents (500) parts sociales pour un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

# Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille trois cents euros (1.300 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au:
- 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Fonction	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Richard Wilson	Associé	Hall Place, School Lane,	14 décembre 1965	Cottingham
		Seer Green, Bucks, HP9 2YE		(Royaume-Uni)
Noëlla Antoine	Expert	5, rue Guillaume Kroll,	11 janvier 1969	Saint-Pierre (Bel-
	comptable	L-1882 Luxembourg		gique)

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 22, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

J. Elvinger.

(099891.3/211/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.



# FOREIGN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 75.822.

\_\_

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOREIGN INVEST S.A., ayant son siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 26-28, avenue des Bains, constituée suivant acte notarié en date du 26 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 653 du 13 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 9 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 253 du 14 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 26-28, avenue des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
  - Modification afférente du premier alinéa de l'article 2.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

# Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de 26-28, avenue des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

# Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, N. Weyrich, F. Mignon, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2005, vol. 897, fol. 60, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(101456.3/239/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

# FOREIGN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 75.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(101457.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.



# ART COLLECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3345 Leudelange, 14, rue Belle-Vue. R. C. Luxembourg B 69.513.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

Monsieur Frédéric Hessler, diplômé I.E.S.A., demeurant à Bridel, 103, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ART COLLECTION, S.à r.l., dont il détient l'intégralité des parts sociales.
- 2) Que ART COLLECTION, S.à r.l., avec siège social à L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 69.513, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 509 du 5 juillet 1999.
- 3) Que les statuts de la société ont été modifiés suivant résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 juin 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 55 du 11 janvier 2002.
  - 4) Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

#### Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen à L-3345 Leudelange, 14, rue Belle-Vue et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

## Art. 2. (1er alinéa). «Le siège de la société est établi à Leudelange.»

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer la dernière phrase de l'article 5 des statuts.

#### Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq euros trente-deux cents (5,32 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de l'augmentation de capital a été libéré par l'associée unique moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de cinq euros trente-deux cents (5,32 EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société.

## Quatrième résolution

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes à cent vingt-quatre euros (124,- EUR).

# Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** «Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par l'unique associé Monsieur Frédéric Hessler, diplômé I.E.S.A., demeurant à L-8140 Bridel, 103, rue de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Hessler, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, vol. 150S, fol. 52, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

P. Frieders.

(101485.3/212/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

# ART COLLECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3345 Leudelange, 14, rue Belle-Vue. R. C. Luxembourg B 69.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

P. Frieders.

(101486.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.



# EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 13.324.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROPEAN STEEL-HOLDING CORPORATION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 28 du 12 février 1976.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Estelle Erpeldinger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Elena Latorre, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Modification du deuxième paragraphe de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Cette société aura son siège à Luxembourg. La durée est illimitée.»
- 2. Suppression de l'article 8 des statuts relatif au cautionnement statutaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide d'adopter une durée illimitée pour la Société et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Cette société aura son siège à Luxembourg. La durée est illimitée.»

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire et de renuméroter les articles suivants.

# Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer dans l'article trois des statuts le paragraphe relatif à la souscription des actions. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Caurla, E. Erpeldinger, E. Latorre, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 novembre 2005, vol. 433, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(103024.3/242/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

# **EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 13.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(103026.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.



# ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 44.996.

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORCO PROPERTY GROUP, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 9 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 529 du 5 novembre 1993. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 juin 2005, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Hardy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Baccus, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Tageblatt du 30 septembre 2005 et du 18 octobre 2005.
  - II.- Que l'ordre du jour est le suivant:
  - 1. Constitution du bureau.
  - 2. Modification des statuts par ajout à la fin de l'article 24 des statuts d'un alinéa conçu comme suit:

«En cas de distribution de dividendes, décidée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, seules les actions émises au 31 décembre de l'exercice écoulé, donneront droit aux dividendes.»

- 3. Divers
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 6.322.145 (six millions trois cent vingt-deux mille cent quarante-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, 957.070 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première Assemblée générale extraordinaire avait été convoquée pour le 20 septembre 2005 et que le quorum n'était pas atteint lors de cette Assemblée pour délibérer sur la modification statutaire. La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions représenté conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Ensuite l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Résolution

L'Assemblée décide de rajouter à la fin de l'article 24 des statuts un nouvel alinéa conçu comme suit:

«En cas de distribution de dividendes, décidée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, seules les actions émises au 31 décembre de l'exercice écoulé, donneront droit aux dividendes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Leroi, C. Hardy, J.-P. Bacchus, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2005, vol. 433, fol. 84, case 5.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(103108.2/242/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

# ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 44.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(103111.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.



# **DUFENERGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 93.965.

## **EXTRAIT**

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1er septembre 2005, que:

- Le siège social de la société est transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098174.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# LE CD.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque. R. C. Luxembourg B 101.604.

L'an deux mille cinq, le vingt octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Michel Greco, commerçant, né à Luxembourg, le 20 mars 1967 (Matricule numéro 19670320351), demeurant à L-4974 Dippach, 15, rue de Bettange.
- 2.- Monsieur Didier Chiaoui, commerçant, né à Montbard (France), le 2 août 1970 (Matricule numéro 19700802658), demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue.
- 3.- La société à responsabilité limitée LOGIPAC, S.à r.l. (No. Matricule 20002410657), avec siège social à L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg;

inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 77.007;

ici représentée par son gérant et associé unique Monsieur Michel Greco, prédit.

- 4.- Monsieur Tony Cardao, employé privé, né à Porto (Portugal), le 11 février 1968 (No. Matricule 19680211410), demeurant à L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg.
- 5.- Madame Nadia Cestar, employée privée, née à Bettembourg, le 24 janvier 1970 (No. Matricule 19700124242), épouse de Monsieur Michel Greco, demeurant à L-4974 Dippach, 15, rue de Bettange.

Lesquels comparants déclarent que les nommés sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité LE CD.COM, S.à r.l. (No. Matricule 20042412539), avec siège social à L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque; inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 101.604;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 44.229.

Lesquels comparants se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Monsieur Michel Greco, prédit, déclare par la présente céder et transporter à la société à responsabilité limitée LO-GIPAC, S.à r.l., prédite, ici présente et ce acceptant, par son gérant et associé unique Monsieur Michel Greco, cinquante parts sociales (50) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée LE CD.COM, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR), montant que Monsieur Michel Greco, prédit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

# Deuxième résolution

Monsieur Didier Chiaoui, prédit, déclare par la présente céder et transporter à la société à responsabilité limitée LOGIPAC, S.à r.l., prédite, ici présente et ce acceptant, par son gérant et associé unique Monsieur Michel Greco, une parts sociales (1) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée LE CD.COM, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), montant que Monsieur Didier Chiaoui, prédit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

#### Troisième résolution

Monsieur Didier Chiaoui, prédit, déclare par la présente céder et transporter à Monsieur Tony Cardao, prédit, ici présent et ce acceptant, dix parts sociales (10) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée LE CD.COM, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR), montant que Monsieur Didier Chiaoui, prédit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

#### 18108



#### **Ouatrième** résolution

Monsieur Didier Chiaoui, prédit, déclare par la présente céder et transporter à Madame Nadia Greco, prédite, ici présente et ce acceptant, vingt parts sociales (20) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée LE CD.COM, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), montant que Monsieur Didier Chiaoui, prédit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

#### Cinquième résolution

Suite aux prédites cessions de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- La société à responsabilité limitée LOGIPAC S.à r.l	51 parts sociales
- Monsieur Didier Chiaoui	19 parts sociales
- Monsieur Tony Cardao	10 parts sociales
- Madame Nadia Greco	20 parts sociales
- Total	100 parts sociales»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un dernier paragraphe à l'article 3 des statuts, qui aura la teneur suivante: La société exploite les sites commerciaux suivants, à savoir:

- www.lecd.com;
- www.lecd.be;
- www.dvdino.com.

## Septième résolution

Suite à cette résolution l'article 3 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet la vente de matériel bureautique et électronique, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société exploite les sites commerciaux suivants, à savoir:

- www.lecd.com;
- www.lecd.be;
- www.dvdino.com.»

#### Huitième et dernière résolution

Est nommé gérant technique Monsieur Didier Chiaoui, prédit;

Est nommé gérant administratif Monsieur Michel Greco, prédit;

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue de nous notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Greco, D. Chiaoui, T. Cardao, N. Cestar, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2005, vol. 897, fol. 67, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 novembre 2005.

Ch. Doerner.

(103510.3/209/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

# LE CD.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque. R. C. Luxembourg B 101.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ch. Doerner.

(103511.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.



# ALBINA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 105.231.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 19 octobre 2005 que:

- 1. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.
  - 2. Madame Christine Louis-Haberer a démissionné de son poste de Gérante avec effet immédiat.
  - 3. Sont nommés gérants en remplacement de la gérante démissionnaire, pour une durée indéterminée:
- Madame Albina D. Boeckli-Kardanova, née le 8 mai 1967 à Gachnang TG, résidant en Suisse, 121, Chemin des Curiades, 1233 Lully:
- Monsieur Albert Aflalo, né à Fès (Maroc) le 18 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK02003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098199.3/677/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# LIBERTY LEASE DRIVE (LLD), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 44.276.

Extrait du procès-verbal de la décision collective des associés du 4 novembre 2005

Se sont réunis les associés de la société LIBERTY LEASE DRIVE (LLD), S.à r.l. en assemblée générale extraordinaire en date du 4 novembre 2005 et ont pris la résolution suivante:

Les associés décident à l'unanimité de nommer M. Xavier Tassin De Nonneville, directeur de sociétés, né le 2 octobre 1948 à Saint-Mandé (France), demeurant à L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling, comme gérant administratif avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098120.3/728/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 84.872.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02617, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A.

L. Denys

Administrateur A

(098104.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

# M & G PACKAGING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.908.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'enreprises, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01237, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Signature.

(098290.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# THL GCO INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 111.743.

#### **STATUTES**

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company with limited liability under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 400547,

represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 21, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### I. - Name, Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name THL GCO INVESTMENTS II, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

## Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at. its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.



## II. - Capital, Shares

# Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
  - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

# III. - Management, Representation

#### Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile ore-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

# Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.



#### Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

# IV. - General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

# Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. - Annual accounts, Allocation of profits

#### Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
  - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
  - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

# VI. - Dissolution, Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

# VII. - General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

# Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

# Subscription - Payment

Thereupon, QUEBEC NOMINEES LIMITED, previously named and represented as stated above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contri-



bution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Patrice Gallasin, company manager, born on December 9, 1970 in Villers-Semeuse, France, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Bart Zech, company manager, born on September 5, 1969 in Putten, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinquième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, sous numéro 400547,

représentée par Cécile Henlé, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

# Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination THL GCO INVESTMENTS II, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

# Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

# Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.



- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

# Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. - Parts sociales

#### Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

# Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

# III. - Gestion, Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).
  - 7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

# Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.



- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procèsverbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

# Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de n'importe quel gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

# Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## IV. - Assemblée générale des associés

# Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

# Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

# Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
  - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
  - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

# VI. - Dissolution, Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rému-



nération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. - Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

#### Souscription - Libération

Ces faits exposés, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et avoir libéré entièrement les cinq cents (500) parts sociales par un versement en espèces, si bien que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.

## Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Patrice Gallasin, company manager, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, company manager, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg; et
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 novembre 2005, vol. 433, fol. 71, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(099704.3/242/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

# ALBINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 105.230.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 18 octobre 2005 que:

- 1. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.
  - 2. Madame Nathalie Bukasa a démissionné de son poste de Gérante avec effet immédiat.
  - 3. Sont nommés gérants en remplacement de la gérante démissionnaire, pour une durée indéterminée:
- Madame Albina D. Boeckli-Kardanova, née le 8 mai 1967 à Gachnang TG, résidant en Suisse, 121, Chemin des Curiades, 1233 Lully;
- Monsieur Albert Aflalo, né à Fès (Maroc) le 18 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098201.3/677/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# THL GCO INVESTMENTS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 111.744.

#### **STATUTES**

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company with limited liability under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 400547,

represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 21, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### I. - Name, Registered office, Object,- Duration

# Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name THL GCO IN-VESTMENTS III, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.



## II. - Capital, Shares

# Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
  - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

# III. - Management, Representation

#### Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

# Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

## Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.



#### Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. - General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

# Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

# V. Annual accounts - Allocation of profits

#### Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
  - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

# Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
  - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. - Dissolution, Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### VII. - General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

# Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.



#### Subscription - Payment

Thereupon, QUEBEC NOMINEES LIMITED, previously named and represented as stated above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Patrice Gallasin, company manager, born on December 9, 1970, in Villers-Semeuse, France, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Bart Zech, company manager, born on September 5, 1969, in Putten, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinquième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée sous la loi des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des lles Vierges Britanniques, sous numéro 400547,

représentée par Cécile Henlé, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

# I. - Dénomination, Siège social, Objet social, - Durée

#### Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination THL GCO INVESTMENTS III, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

# Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition



et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à rémission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. - Capital, Parts sociales

#### Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

# III. - Gestion, Représentation

# Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).
  - 7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

# Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant,' par le conseil de gérance de la Société.

# Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et



de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procèsverbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

# Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de n'importe quel gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

# IV. - Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

# Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

# V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
  - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
  - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.



## VI. - Dissolution, Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

# VII. - Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

#### Souscription - Libération

Ces faits exposés, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et avoir libéré entièrement les cinq cents (500) parts sociales par un versement en espèces, si bien que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Coût

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.

#### Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Patrice Gallasin, company manager, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, company manager, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg; et
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 novembre 2005, vol. 433, fol. 71, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(099706.3/242/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

# PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 39.316.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 mai 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Mario Andrea Beccaria, Generali Asset Management S.G.R., S.p.A., Via Pavese, 305, I-0144 Rome,

Monsieur Gian Luigi Costanzo, Generali Asset Management S.G.R., S.p.A., Via Pavese, 305, I-0144 Rome,

Monsieur Giovanni Perissinotto, Generali Asset Management S.G.R., S.p.A., Via Pavese, 305, I-0144 Rome,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. B-65477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006

Pour PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098254.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



## NEDAMO CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 48.051.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 novembre 2005

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098221.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# ECP BLUMEN & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 72.641.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the tenth day in the month of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

EUROPE CAPITAL PARTNERS (MANAGEMENT INTERNATIONALE) LTD., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

here represented by:

Mr Vincent Goy, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as vice-president of said company with individual signing power.

The appearing party, represented as stated here above, acting in its capacity as sole shareholder of the company ECP BLUMEN & CIE S.C.A. (the «Company»), has requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company ECP BLUMEN & CIE S.C.A., established and having its registered office at 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, with a corporate capital of six hundred and eight thousand Euro (608,000.- EUR) divided into six thousand and eighty (6,080) shares with a par value of hundred Euro (100.- EUR) each,

incorporated pursuant to a notarial deed enacted through Maître Jean-Joseph Wagner, on 19 November 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 48 of 14 January 2000 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 72.641;

the articles of incorporation of the Company have for the last time been amended pursuant to a deed of the same notary Wagner, on 27 June 2001, published in the Mémorial C, number 144 of 26 January 2002.

- II.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.
- III.- That the appearing party as sole shareholder and as well as sole liquidator of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company.
- IV.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus closed without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.
- V.- That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the General Partner, all the members of the Supervisory Board and to the liquidator for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is thereupon dissolved.
  - VI.- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled in the presence of the undersigned notary.



VII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

#### A comparu:

EUROPE CAPITAL PARTNERS (MANAGEMENT INTERNATIONALE) LTD., une société constituée et existant sous les lois des lles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Vincent Goy, directeur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de vice-président de ladite société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la société ECP BLUMEN & CIE S.C.A. (la «Société»), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'unique associé de la Société ECP BLUMEN & CIE S.C.A., établie et ayant son siège social au 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec un capital social de six cent huit mille euros (608.000,- EUR) divisé en six mille et quatre-vingts (6.080) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune,

constituée suivant acte notarié du notaire Jean-Joseph Wagner, du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 48 du 14 janvier 2000 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 72.641;

les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Wagner, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 144 du 26 janvier 2002.

- II.- Que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- III.- Que la partie comparante, tant en sa qualité d'associé unique qu'en sa qualité de seul liquidateur de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.
- IV.- Que la partie comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.
- V.- Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée à l'Associé Commandité, à tous les membres du Conseil de Surveillance et au liquidateur de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de cet acte et que la Société est désormais dissoute.
- VI.- Que le notaire a procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute en présence du notaire soussigné.
- VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît personnellement la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Goy, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2005, vol. 897, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(101447.3/239/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.



# ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 52.405.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente et un octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, une société avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ici représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 31 octobre 2005.

Laquelle procuration après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ISIDORE HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 52.405, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 614 du 2 décembre 1995.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 11 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 368 du 18 mai 2001.

- Le capital social était antérieurement fixé à un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant eu une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
  - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 1 et 2 lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ISIDORE HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Lyon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 9, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(099733.3/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

# GALERIE LA CITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 31.205.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098660.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# BALOISE KANNERHELLEF, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.

#### DISSOLUTION

Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 octobre 2004, l'association sans but lucratif BALOISE KANNERHELLEF, A.s.b.l., établie et ayant son siège à L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian, a été dissoute.

Elle sera radiée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ladite association ne détenait pas de biens.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

C. Duval

Président

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ04054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098248.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# FOUGERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 101.727.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du Conseil d'Administration de la société FOUGERE HOLDING S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- Le siège social de la société FOUGERE HOLDING S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098277.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

## **CORBELLI & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 75.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 juin 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Salvatore Naldi, administrateur de sociétés, demeurant au 32, via S. Giacomo, Naples, Italie;
- Monsieur Giovanni Naldi, administrateur de sociétés, demeurant au 54, via Posillipo, Naples, Italie.

Signataires catégorie B:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg; Président du conseil d'administration.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098319.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# ETAMINE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 24.000,-.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 98.426.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du Conseil de Gérance de la société ETAMINE HOLDING, S.à r.l. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société ETAMINE HOLDING, S.à r.l. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098280.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# **DENDRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 53.445.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du Conseil d'Administration de la société DENDRA INVESTMENTS S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société DENDRA INVESTMENTS S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098282.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# VASTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 75.826.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 juin 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Salvatore Naldi, administrateur de sociétés, demeurant au 32, via S. Giacomo, Naples, Italie;
- Monsieur Corrado Ferlaino, administrateur de sociétés, demeurant au 12, via Del Castello, Capri (Napoli), Italie.

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économigues, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098327.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



## CAMOMILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 101.679.

## **EXTRAIT**

Il résulte du Conseil d'Administration de la société CAMOMILLE HOLDING S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société CAMOMILLE HOLDING S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098283.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

## ATRAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 101.122.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du Conseil d'Administration de la société ATRAFIN HOLDING S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société ATRAFIN HOLDING S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098284.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MADELAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.511.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 septembre 2005 à 14.00 heures à Luxembourg

# Résolutions

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de la catégorie «A» de Monsieur Jean Quintus, demeurant à Blaschette et Monsieur Koen Lozie demeurant à Garnich.

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de la catégorie «B» de:

Monsieur Yves Van Renterghem, L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre, Belair.

Monsieur Daniel Van Meerbeeck, L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon.

Madame Christine Brown 7, Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT, Channel Islands.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX. S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clemency en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 mars 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098422.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



#### SEVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R. C. Luxembourg B 82.421.

Extrait du conseil d'administration du 31 octobre 2005

Le conseil d'administration décide que le siège social est transféré du 17, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg à effet de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

S. Dondeyne

Administratrice-déléguée

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098285.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

## ALTAMIRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 51.715.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du Conseil d'Administration de la société ALTAMIRA HOLDINGS S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société ALTAMIRA HOLDINGS S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098286.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# ISALINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 111.279.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 9 novembre 2005 que:

La société NUTAN (MANAGEMENT) S.A., régie par les lois des lles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social 2nd Floor, Abbott Building P.O. Box 933, Road Town, Tortola, immatriculée auprès du Trade Register of the INTERNATIONAL BUSINESS COMPANIES ACT, CAP. 291, sous le numéro 590480,

a cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société ISALINE, S.à r.l. à

la société FIBREGLASS INSULATIONS, GmbH, régie par les lois d'Allemagne, établie et ayant son siège social à May-bachstrasse 14, Hanau-Steinheim, immatriculée auprès du Hanau Local Court (Amtsgericht - Handelsregister) sous le numéro HRB 5869.

Faisant suite à ce transfert les parts sociales de ISALINE, S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour ISALINE, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098645.3/1005/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# BEGONA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 98.096.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 2005

Sont renommés administrateurs pour une durée de un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098322.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

## **BEGONA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 98.096.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Signature.

(098295.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

#### TRUSTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 54.001.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue Extraordinairement à Luxembourg, le mardi 14 juin 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de - 1 - (un) les Administrateurs suivants:

- Monsieur Paolo Radici, industriel, demeurant à Dilsen (Belgique); Administrateur et Président du Conseil d'Administration:
  - Monsieur Hans Dermont, expert-comptable, demeurant à Canobbio (Suisse); Administrateur;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un), la société DELOITTE & TOUCHE, S.p.A., 1, Viale Papa Giovanni XXIII, 86, - 24100 Bergamo (Italie), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

TRUSTLUX S.A.

P. Radici / H. Dermont / S. Vandi

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098432.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# ARCOOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 60.765.

Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2005

Présents:

Danièle Hoffmann.

Claude Schmitz.

Edouard Fritz.

Claude Noesen.

Claude Schmit.

Les associés de la société ARCOOP, S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société ce 14 novembre 2005 et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Laurent Bragoni, technicien, demeurant à F-57390 Russange, 3, Place du 10 mai 1944, comme nouvel associé de la société à partir du 1er janvier 2006.

Madame Danièle Hoffmann cède par les présentes trente (30) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Laurent Bragoni, préqualifié.

Le cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir du 1er janvier 2006.

#### Deuxième résolution

Monsieur Claude Schmitz cède par les présentes quinze (15) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Claude Noesen, préqualifié.

Monsieur Claude Schmitz cède par les présentes quinze (15) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Claude Schmit, préqualifié.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir du 1er janvier 2005.

#### Troisième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura à partir du 1er janvier 2006 la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à quatorze mille neuf cent euros (14.900 EUR) représenté par six cents (600) parts sociales de vingt-quatre virgule quatre-vingt-trois euros (24,83 EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1 Monsieur Claude Schmitz, architecte dipl. E.P.F.Z., demeurant à Bech,	trente (30) parts sociales,	soit 744,90 EUR
2 Madame Danièle Hoffmann, architecte,	` ','	,
demeurant à Goetzingen,	trente (30) parts sociales,	soit 744,90 EUR
demeurant à Luxembourg,	deux cent quarante (240) parts sociales,	soit 5.959,20 EUR
4 Monsieur Claude Noesen, ingénieur, demeurant à Heffingen,	cent soixante-cinq (165) parts sociales,	soit 4.096.95 EUR
5 Monsieur Claude Schmit, ingénieur,	() Far to common,	
demeurant à Bascharage,	cent cinq (105) parts sociales,	soit 2.607,15 EUR
demeurant à Russange,	trente (30) parts sociales,	soit 744,90 EUR
Total	six cents (600) parts sociales	
Fait en 4 exemplaires.		

Luxembourg, le 14 novembre 2005. D. Hoffmann / C. Schmitz / E. Fritz / C. Noesen / C. Schmit. Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03852. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098341.3/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# AV CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 83.238.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098662.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



## CCI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 52.273.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2005

Conseil d'Administration:

- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Armand Distave, Conseiller fiscal et économique, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098493.3/3083/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

### **EUROSIL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 16.656.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2005

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, en l'an 2006.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour extrait conforme

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098500.3/3083/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# CITOP INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. R. C. Luxembourg B 90.495.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 novembre 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CITOP INVESTISSEMENTS S.A., tenue à Luxembourg, le 8 novembre 2005, que:

- décision a été prise d'accepter la démission des administrateurs, M. Christophe Antinori et Mme Delphine Béhier;
- décision a été prise de nommer comme nouveaux administrateurs, M. Alexandre Taskiran, employé privé demeurant à Junglinster, et M. Claude Kremer employé privé demeurant à Junglinster, avec effet à partir de la présente assemblée et pour la période restant à courir du mandat de leur pair, donc jusqu'au 18 décembre 2008;
  - décision a été prise de transférer le siège social de la société au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098535.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



### SAIOS TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 64.596.

\_

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2005

L'an deux mille cinq, le dix-huit août à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Ce transfert de siège prend effet immédiatement.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098501.3/3083/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

### FELSBERG HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 25.190.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2005

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Robert Molinari, Administrateur, demeurant à Bangkok.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, en l'an 2011.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098504.3/3083/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# HOFFMAN MANAGEMENT & BOARDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 80.869.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2004

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur André Gillen, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Armand Distave, conseiller fiscal et économique, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Henri Boutrad, commerçant, demeurant en France.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, en l'an deux mille dix.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098506.3/3083/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# TONINI ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 86.436.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 15 novembre 2005.

TONINI ENTREPRISES S.A.

SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.

Signature

(098529.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# ZIMFI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 78.594.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Véronique Kayser, employée privée demeurant à Arlon, Belgique, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2006.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098537.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# **GULF INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 72.874.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Clarien Ehmann-Pinckers, employée privée demeurant à Greisch, Luxembourg, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2011.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098538.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

## CONFINCO, CONFECTIONERY INVESTMENT COMPANY S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 11.588.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Clarien Ehmann-Pinckers, employée privée demeurant à Greisch, Luxembourg, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2008.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098540.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# TST GEORGE V HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 562.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff. R. C. Luxembourg B 95.310.

### **EXTRAIT**

En date du 5 octobre 2005, les associés de la Société ont accepté la démission de Monsieur Mark Kingston, Administrateur-délégué, né le 22 mai 1965 à Liverpool (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 21-24 Millbank Tower, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 5 octobre 2005, et ont décidé de nommer Mademoiselle Geraldine Copeland-Wright, Senior Director, European Counsel, née le 25 mars 1971 à Leeds, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 21-24 Millbank Tower, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 5 octobre 2005.

Dès lors, les gérants de la Société, nommés pour une durée indéterminée, sont:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Vice-Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Burton Lehman, Vice-Président, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1095, Park Avenue, appartement 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Robert J. Speyer, Administrateur-délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Administrateur-délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni;
- Mademoiselle Geraldine Copeland-Wright, European Counsel, née le 25 mars 1971 à Leeds, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 21-24 Milibank Tower, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni;

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 novembre 2005.

Pour extrait conforme

**ATOZ** 

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01031. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098357.3/4170/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# LANDSMITH HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 32.441.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2005

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Georges Gredt, Comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour extrait conforme

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098494.3/3083/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# JASCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 67.490.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Véronique Kayser, employée privée demeurant à Arlon, Belgique, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2007.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098542.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

### PARTELCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 71.866.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé M. Francis Clausse, expert-comptable demeurant à Châtillon, Belgique, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098543.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

## THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.

H. R. Luxemburg B 40.890.

# **AUSZUG**

Der Verwaltungsrat der THIEL LOGISTIK AG hat am 18. Oktober 2005 Folgendes beschlossen:

Die am 16. April 2004 erteilte Prokura des Herrn Walter Hartmann, geboren am 1. November 1953, wohnhaft in D-54296 Trier, Graf-Reginar-Str. 20, wird mit Wirkung zum 1. Oktober 2005 widerrufen.

Herrn Joachim Franke, geboren am 11. September 1952, wohnhaft in D-75392 Deckenpfromm, Gänsberg 10, mit sofortiger Wirkung zum Prokuristen der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial C) und im Handelsregister.

Grevenmacher, 4. November 2005.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098642.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten. H. R. Luxemburg B 40.890.

# **AUSZUG**

Der Verwaltungsrat der THIEL LOGISTIK AG hat am 11. Oktober 2005 Folgendes beschlossen:

Die am 22. März 2004 erteilte Prokura des Herrn Thomas Peter, geboren am 15. Dezember 1967, wohnhaft in D-54295 Trier, Im Hopfengarten 21A, wird mit Wirkung zum 1. Oktober 2005 widerrufen.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial C) und im Handelsregister.

Grevenmacher, 3. November 2005.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098640.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



# CASCADES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.024.

Extrait de la décision de l'assemblée générale des associés tenue en date du 8 novembre 2005

Avec effet au 23 septembre 2005, le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CASCADES LUXEMBOURG, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK02996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098568.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# TRANSMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R. C. Luxembourg B 16.693.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

B. ten Brinke

Administrateur

(098604.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

### DAMIGIANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.258.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DAMIGIANA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.258, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 252 du 9 avril 2001,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank Baden en date du 7 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 378 du 8 mars 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 674 du 26 juin 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Audrey Coppede, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



### Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 775.000,- pour le porter de EUR 775.000,- à EUR 1.550.000,- par l'émission de 7.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2. Renonciation de l'actionnaire minoritaire, la société anonyme ECOREAL S.A. avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à son droit de souscription préférentiel.
- 3. Souscription des 7.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et libération intégrale des 7.750 actions nouvelles par versement en espèces de EUR 775.000,-.
- 4. Prorogation pour une nouvelle période de 5 ans à compter de la date de l'assemblée de l'autorisation pour le conseil d'administration d'augmenter le capital social par le biais du capital autorisé.
- 5. Augmentation du capital autorisé à concurrence de EUR 17.000.000,- pour le porter de EUR 1.000.000,- à EUR 18.000.000,-.
  - 6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 7. Autorisation à accorder au conseil d'administration d'émettre un emprunt obligataire convertible d'un montant de EUR 15.498.000,- composé de 5.166 obligations d'une valeur nominale de EUR 3.000,- chacune et de fixer les conditions y relatives.
- 8. Renonciation de l'actionnaire minoritaire, la société anonyme ECOREAL S.A. avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à son droit de souscription préférentiel des obligations à émettre.
  - 9. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent soixante-quinze mille euros (775.000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-quinze mille euros (775.000,-EUR) à un million cinq cent cinquante mille euros (1.550.000,-EUR), par la création et l'émission de sept mille sept cent cinquante (7.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

### Deuxième résolution

L'actionnaire minoritaire, la société anonyme ECOREAL S.A., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les sept mille sept cent cinquante (7.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept cent soixante-quinze mille euros (775.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### Troisième résolution

L'assemblée décide de proroger pour une nouvelle période de 5 ans à compter de la date de l'assemblée l'autorisation pour le, conseil d'administration d'augmenter le capital social par le biais du capital autorisé.

### Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de dix-sept millions d'euros (17.000.000,- EUR), pour le porter de un million d'euros (1.000.000,- EUR) à dix-huit millions d'euros (18.000.000,- EUR).

### Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million cinq cent cinquante mille euros (1.550.000,- EUR), divisée en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à dix-huit millions d'euros (18.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 octobre 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions



nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

#### Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire convertible d'un montant de quinze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (15.498.000,- EUR), composé de cinq mille cent soixante-six (5.166) obligations d'une valeur nominale de trois mille euros (3.000,- EUR) chacune et de fixer les conditions y relatives.

### Septième résolution

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire la société anonyme ECOREAL S.A., pré-nommée, renonce à son droit de souscription préférentiel des obligations à émettre.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Coppede, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2005, vol. 534, fol. 54, case 9. – Reçu 7.750 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2005.

I. Seckler.

(099910.3/231/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

### DIVERSINVEST S.C.A. HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 70.498.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2005

L'Assemblée appelle aux fonctions de commissaire Monsieur Raul Marques, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions de commissaire;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions de commissaire.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098608.3/550/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.



### PRIANON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 72.104.

### **EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 10 octobre 2005 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098346.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

### BEL-FA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 64.369.

# EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 4 novembre 2005 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val fleuri Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098350.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# OHL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 83.066.

# **RECTIFICATIF**

La mention déposée précédemment au Registre de Commerce et des Sociétés le 19 octobre 2005 sous le numéro L050091025.4 comportait une erreur: il fallait lire «le bilan rectifié au 31 décembre 2003» et non «le bilan au 31 décembre 2003».

Le bilan rectifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ01067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

P. Gallasin.

(098633.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

# RECTICEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre. R. C. Luxembourg B 92.669.

L'an deux mille cinq, le sept novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RECTICEL RE S.A., avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 29 avril 2003,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 13 mai 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 92.699.



L'assemblée est ouverte à 15.50 heures sous la présidence de Madame Myriam Wengler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Fich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Bierry, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

### Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social vers L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
- 2.- Modification de la première phrase du deuxième article des statuts.
- 3.- Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires ont décidé de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

## Art. 2. première phrase. Le siège social est établi à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.55 heures.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Wengler, M. Mayer, A. Berry, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 24, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 novembre 2005.

P. Decker.

(101345.3/206/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

### RECTICEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre. R. C. Luxembourg B 92.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 novembre 2005.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(101347.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.



## PEMIK S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 111.931.

### **STATUTS**

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1. La société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, lles Vierges Britanniques, PO Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town.
- 2. Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Tous les deux sont ici représentés par Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations elle délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: PEMIK S.A.
- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
  - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
  - **Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.



- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

### Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. GLYNDALE INVESTMENTS TLD	30 actions
2. Christophe Mouton	1 action
Total	31 actions

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

### Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2006.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

# Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé au moins à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire de 2010.
  - 2. Sont nommés administrateurs:
  - Madame Sylvie Talmas-Ceola, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
  - Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
  - Monsieur Manuel Bordignon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.
  - 3. Est nommé commissaire aux comptes:

Madame Sabine Abric-Simeoni, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- 4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.
- 5. Le siège social de la société est fixé à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet (B.P. 2507, L-1025 Luxembourg).

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 14, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

J. Elvinger.

(101722.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck